

nous fait goûter avec une onction merveilleuse la doctrine des choses surnaturelles. Cette lumière intérieure illumine tous les enseignements de l'Eglise ; elle donne à l'esprit des convictions profondes et à la volonté des forces victorieuses. Le témoignage du Saint-Esprit ne s'appuie point sur les démonstrations humaines ; il parle avec une divine autorité ; mais il n'instruit que les âmes humbles et droites.

II. L'Esprit de Dieu parle au dedans de nous-mêmes, mais il rend aussi témoignage au dehors par la prédication évangélique ; et ces deux témoignages, intérieur et extérieur, enseignent les mêmes vérités. Ce sont deux harpes dont les cordes sacrées vibrent sous le même souffle et chantent le même cantique.

Soyons dociles à ces divines leçons, soit qu'elles émeuvent intérieurement notre cœur, soit qu'elles frappent notre esprit par des démonstrations éclatantes. La théologie que nous apprenons à cette haute école nous initie à la connaissance de Jésus-Christ et à la pratique de son amour.

LETTRE PASTORALE

De Nos Seigneurs les Archevêques et Evêques des provinces ecclésiastiques de Québec, de Montréal et d'Ottawa,

SUR L'ÉDUCATION.

(Suite).

ÉDUCATION DANS L'ÉCOLE

DEUXIÈME PARTIE

Jusqu'ici, Nos Très Chers Frères, Nous vous avons parlé de l'éducation des enfants telle qu'elle doit se faire au sein de la famille par les soins assidus de ceux que la nature a investis de ce droit auguste, et qui ne sauraient se soustraire à un si grave devoir sans se rendre coupables envers Dieu, envers eux-mêmes et envers la société.

Mais, on le comprend sans peine, il est impossible, sauf de rares exceptions, que les parents, quelque instruits et dévoués qu'on les suppose, accomplissent par eux-mêmes dans toute sa plénitude, cette grande œuvre de l'éducation ; mille soucis, mille distractions extérieures les en empêchent. Force leur est d'avoir recours, conformément aux décrets de Nos Conciles, à des auxiliaires choisis par eux, qui donneront en leur nom cette éducation